

IA ACT : DÉCRYPTER LE CADRE RÈGLEMENTAIRE DE L'IA

L'IA ACT instaure un **cadre juridique** inédit basé sur les risques, avec des obligations différencierées qui concernent toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Cette formation intensive d'une journée articule **décryptage réglementaire** et **ateliers pratiques** pour identifier vos obligations, comprendre les mécanismes de contrôle et vous approprier les outils de mise en conformité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A la fin de cette formation, vous serez en mesure de :

- Appréhender le **contexte réglementaire** et les échéances de l'IA Act
- Classifier les systèmes d'IA selon leur **niveau de risque**
- Déterminer les **obligations** applicables à votre structure
- Élaborer un **plan d'action** de mise en conformité

PROGRAMME

MATIN

GENÈSE DE L'IA ACT

- Contexte historique et politique

ENTREPRISES CONCERNÉES

- Champ d'application matériel et territorial
- Calendrier de mise en oeuvre

RISQUES ET OBLIGATIONS

- La classification par niveaux de risques
- Les obligations générales applicables à tous
- Les obligations spécifiques selon le niveau de risque

GOUVERNANCE ET SANCTIONS

- Organes de contrôle européens et français
- Les principales sanctions

APRÈS-MIDI

ATELIER : ANALYSE DE CONFORMITÉ

- Étude de cas collective : scénario de déploiement IA en PME
- Analyse collaborative et qualification des risques

ATELIER : MÉTHODOLOGIE DE MISE EN CONFORMITÉ

Diagnostic

- Cartographie des systèmes IA (existants et à venir)
- Évaluation des risques par grille d'analyse
- Identification des rôles et écarts de conformité

Plan d'action

- Priorisation selon le niveau de risque
- Constitution d'un dossier de conformité
- Boîte à outils et ressources pratiques

DATES	LIEU	PRIX
19 mars 2026	Halle 6 42 rue de la Tour d'Auvergne 44000 NANTES	600€ nets* par personne pour 1 jour

*Possibilité d'une prise en charge de la formation par le programme Diva à 50% pour les entreprises ligériennes TPE, PME, ETI de tous secteurs, soit **300 euros nets pour 1 jour de formation.**

EN PRATIQUE

➤ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les modalités seront adaptées aux objectifs et aux apprenants : apports théoriques et méthodologiques, temps d'échanges, étude de cas d'usage.

➤ MOYENS ET OUTILS

La formation nécessite l'accès à une ordinateur connecté par apprenant. La formation est proposée en présentiel dans les locaux de Nantes Université. Mise à disposition de fournitures (stylos, bloc-notes). Les supports de formation sont fournis aux apprenants à la fin de la formation.

➤ MODALITÉS D'ÉVALUATION

En amont de la formation : questionnaire envoyé aux participants pour cibler leurs attentes.

En fin de formation : cas pratique, quiz et auto-positionnement, questionnaire bilan d'évaluation à chaud. Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation.

➤ INTERVENANTS

Maxime BUREAU : Responsable département droit du numérique - AVOCONSEIL

➤ PUBLIC

Cette formation s'adresse aux DPO, décideurs, DSI, managers, professionnels liés à des projets de transition numérique.

➤ PRÉ REQUIS

Sensibilité aux enjeux réglementaires
Intérêt ou implication dans un projet IA

➤ DURÉE

7h réparties sur 1 jour

➤ HORAIRES

9h-12h30 et 13h30-17h

➤ DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.

CONTACT : hubfc@univ-nantes.fr